

---

*DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
QUI DOIT AVOIR LIEU LE JEUDI 14 OCTOBRE 2004 À 19 H  
DANS LA SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES*

---

### LE MAIRE DAVID COURTEMANCHE, PRÉSIDENT

**COMITÉ PLÉNIER - À HUIS CLOS  
AUCUNE QUESTION À TRAITER**

---

**19 H            RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

***(VEUILLEZ ÉTEINDRE LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES  
TÉLÉAVERTISSEURS)***

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'aide doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475; appareils de télécommunications pour les malentendants (ATS) (705) 688-3919. Vous pouvez consulter l'ordre du jour au site Web de la Ville à l'adresse [www.grandsudbury.ca](http://www.grandsudbury.ca).

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

**AUDIENCES PUBLIQUES**

{AUCUNE}

**EXPOSÉS / DÉLÉGATIONS**

{AUCUN}

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION tenue le 5 octobre 2004**

Il n'y a pas de points à traiter à huis clos.

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIORITÉS tenue le 13 octobre 2004**

À cette étape de la réunion, le conseiller Kett, président du Comité des priorités, rapportera toute question nécessitant l'approbation du Conseil municipal.

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE DU COMITÉ D'ENTREVUE (CONTRAT CA004-04) tenue le 14 octobre 2004**

À cette étape de la réunion, le conseiller Kett, président du Comité d'entrevue, rapportera la recommandation préparée aux fins d'approbation du Conseil municipal.

**RECOMMANDATION:**

QUE le contrat CA004-04, demande de propositions au sujet d'un examen de la structure organisationnelles et des pratiques de la Ville du Grand Sudbury, soit attribué à \_\_\_\_\_, au coût estimatif de \_\_\_\_\_ \$, incluant la TPS;

ET QUE ce coût soit imputé au \_\_\_\_\_.

ET DE PLUS QUE l'administrateur en chef soit autorisé à conclure une entente avec [nom du consultant] qui satisfasse le directeur des Services juridiques.

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

### (RÉSOLUTION PRÉPARÉE adoptant des résolutions pour les articles C-1 à C-15 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par un débat ou par un vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions et on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

<u>PROCÈS-VERBAUX</u>	<u>PAGE N°</u>
C-1 Rapport n° 18, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion tenue le 30 septembre 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M1 - M14</b>
C-2 Rapport n° 17, Comité de planification, procès-verbal de la réunion tenue le 5 octobre 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M15 - M26</b>
C-3 Rapport n° 1, Comité plénier, procès-verbal de la réunion tenue le 5 octobre 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M27 - M28</b>
C-4 Rapport n° 5, Comité ad hoc - vérificateur du Conseil, procès-verbal de la réunion tenue le 5 octobre 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M29</b>
C-5 Rapport n° 5, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 29 septembre 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M30</b>
C-6 Rapport n° 13, Comité des priorités, procès-verbal de la réunion tenue le 13 octobre 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)</b>	
C-7 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 27 septembre 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)</b>	<b>M31 - M32</b>

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>PROCÈS-VERBAUX (suite)</u>	<u>PAGE N°</u>
C-8 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 28 septembre 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)</b>	<b>M33</b>
C-9 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 5 octobre 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)</b>	<b>M34</b>
C-10 Rapport de l'Office de conservation de la nature du district du Nickel, procès-verbal de la réunion tenue le 22 septembre 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)</b>	<b>M35 - M41</b>
C-11 Rapport n° 7, Service de santé publique de Sudbury et du district, procès-verbal de la réunion tenue le 16 septembre 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)</b>	<b>M42 - M48</b>
C-12 Rapport n° 5, Conseil de la Bibliothèque publique du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)</b>	<b>M49 - M51</b>
C-13 Rapport de la Société de logement du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion tenue le 31 août 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)</b>	<b>M52 - M60</b>

### SOUSSIONS

C-14 Rapport daté du 6 octobre 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet des options d'attribution de contrat - installations de feux de circulation : 1) R. M. 35 à la hauteur de la rue Pilon et 2) R. M. 55 à la hauteur de la promenade Hillcrest <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)</b>	<b>1 - 2</b>
<p>(Le personnel recommande l'Option 1 : Attribuer le contrat pour un seul endroit où mettre des feux de circulation en 2004 et faire une nouvelle demande de propositions au sujet de l'autre endroit en 2005 lorsque des fonds seront disponibles. Le personnel recommande d'attribuer la partie « B », à l'intersection de la route municipale 55 et de la promenade Hillcrest en 2004, puisque ces feux sont justifiés en se fondant sur les volumes de circulation et étaient à l'étude dans le cadre du budget original d'immobilisation 2004. Le coût maximum de l'installation de ces feux de circulation serait de 160 000 \$.)</p>	
C-15 Rapport daté du 14 octobre 2004 du directeur général des Services d'urgence au sujet de la demande de soumissions - uniformes et chaussures de sécurité - Services d'incendie / Services d'urgence <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)</b>	<b>3 - 4</b>
<p>(Que le contrat au sujet des uniformes et des chaussures de sécurité pour les Services d'incendie soit attribué à la firme Soucie Salo pour un mandat de quatre ans.)</p>	

## **PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)**

### **RAPPORTS DE GESTION COURANTS**

**PAGE N°**

**{AUCUN}**

### **SONDAGES TÉLÉPHONIQUES**

**{AUCUN}**

### **RÈGLEMENTS**

#### **LE RÈGLEMENT SUIVANT PARAÎT POUR LA 3<sup>E</sup> ET DERNIÈRE LECTURE :**

2004-260 3<sup>E</sup> RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR FOURNIR À LA SUCCURSALE TRILLIUM « D » DES TRAVAUX DE DRAINAGE MUNICIPAUX DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY

(A passé en 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> lecture lors de la réunion du Conseil tenue le 16 septembre 2204.)

#### **LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR TROIS LECTURES :**

2004-279A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA RÉUNION TENUE LE 14 OCTOBRE 2004

2004-280F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE SUBVENTION PROVENANT DU FINANCEMENT DE L'INITIATIVE NATIONALE POUR LES SANS-ABRI (INSA) À DIVERS ORGANISMES SOCIAUX POUR AIDER LA PRESTATION DE PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES CONÇUS POUR RÉDUIRE ET PRÉVENIR LE PHÉNOMÈNE DES SANS-ABRI

Rapport daté du 6 octobre 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet de la l'allocation révisée de financement pour les projets et les programmes destinés aux sans-abri

**5 - 7**

(Ce rapport fournira des détails des allocations révisées de financement provenant de l'Initiative nationale pour les sans-abri (INSA) et du Fonds ciblé de placement communautaire. L'allocation révisée de fonds est nécessaire en raison d'un retard imprévu de l'approbation du contrat de la Ville avec le Secrétariat national pour les sans-abri.)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N<sup>o</sup>

- 2004-281F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE SUBVENTION PROVENANT DU FINANCEMENT CIBLÉ DE PLACEMENT COMMUNAUTAIRE À DIVERS ORGANISMES SOCIAUX POUR AIDER LA PRESTATION DE PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES CONÇUS POUR RÉDUIRE ET PRÉVENIR LE PHÉNOMÈNE DES SANS-ABRI

Rapport daté du 6 octobre 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet de la l'allocation révisée de financement pour les projets et les programmes destinés aux sans-abri

5 - 7

(Ce rapport fournira des détails des allocations révisées de financement provenant de l'Initiative nationale pour les sans-abri (INSA) et du Fonds ciblé de placement communautaire. L'allocation révisée de fonds est nécessaire en raison d'un retard imprévu de l'approbation du contrat de la Ville avec le Secrétariat national pour les sans-abri.)

- 2004-282 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER LE PLAN D'ACCESSIBILITÉ 2004-2005 DU TRANSIT DU GRAND SUDBURY

Résolution du Conseil 2004-505

- 2004-283 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER LE PLAN D'ACCESSIBILITÉ 2004-2005 DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY

Résolution du Conseil 2004-505

- 2004-284Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE D'ONAPING FALLS ET DE L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST

Recommandation du Comité de planification 2004-218

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à Unifamiliale résidentielle pour permettre le lotissement du terrain en 89 lots à des fins résidentielles unifamiliales. - C. Paquette (Dalron Construction Ltd.), 1439, promenade Dominion, Hanmer.)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

- 2004-285 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION AVEC SA MAJESTÉ LA REINE AUX DROITS DE L'ONTARIO REPRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT POUR LA RÉCEPTION DE FINANCEMENT EN VERTU DU PROGRAMME DE BANQUES D'AIDE AU LOYER
- Rapport daté du 5 octobre 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet du Programme provincial de banques d'aide au loyer et du Fonds d'énergie d'urgence
- (Ce rapport fournira des détails du Programme provincial de banques d'aide au loyer et du Fonds d'énergie d'urgence du gouvernement provincial avec une recommandation que la Croix-Rouge canadienne - filiale de Sudbury administre ces fonds dans le cadre du programme actuel de registre des logements et de banques d'aide au loyer.)
- 8 - 10
- 2004-286 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE POUR L'ADMINISTRATION DU FINANCEMENT EN VERTU DU PROGRAMME DE BANQUE D'AIDE AU LOYER
- Rapport daté du 5 octobre 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet du Programme provincial de banques d'aide au loyer et du Fonds d'énergie d'urgence
- (Ce rapport fournira des détails du Programme provincial de banques d'aide au loyer et du Fonds d'énergie d'urgence du gouvernement provincial avec une recommandation que la Croix-Rouge canadienne - filiale de Sudbury administre ces fonds dans le cadre du programme actuel de registre des logements et de banques d'aide au loyer.)
- 8 - 10
- 2004-287 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE POUR L'ADMINISTRATION DU FINANCEMENT EN VERTU DU FONDS PROVINCIAL D'ÉNERGIE D'URGENCE
- Rapport daté du 5 octobre 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet du Programme provincial de banques d'aide au loyer et du Fonds d'énergie d'urgence
- (Ce rapport fournira des détails du Programme provincial de banques d'aide au loyer et du Fonds d'énergie d'urgence du gouvernement provincial avec une recommandation que la Croix-Rouge canadienne - filiale de Sudbury administre ces fonds dans le cadre du programme actuel de registre des logements et de banques d'aide au loyer.)
- 8 - 10

## **PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)**

### **RÈGLEMENTS (suite)**

**PAGE N°**

#### **LE RÈGLEMENT SUIVANT PARAÎT POUR LES 1<sup>RE</sup> ET 2<sup>E</sup> LECTURES :**

2004-288 2 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR  
MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-202, RÈGLEMENT DE  
PROCÉDURE POUR LA VILLE DU GRAND SUDBURY

Résolution du Conseil 2004-505

(Ce règlement modifie le règlement de procédure en incluant le mandat  
du Comité consultatif de l'accessibilité adopté par le Conseil lors de sa  
réunion tenue le 30 septembre 2004.)

### **CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENTS SEULEMENT**

{AUCUNE}

## **PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER**

### **QUESTIONS REPORTÉES ET QUESTIONS RENVOYÉES**

{AUCUNE}

### **RAPPORTS DE GESTIONNAIRES**

R-1 Rapport daté du 6 octobre 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur  
général des Travaux publics au sujet de l'approvisionnement en eau de Levack -  
évaluation de l'eau souterraine - phase II. **11 - 23**  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

(Le Conseil doit fournir l'autorité afin de procéder au test nécessaire de pompe d'eau  
souterraine et à la surveillance afin de confirmer le caractère adéquat d'un champ de puits  
proposé comme approvisionnement à venir en eau pour Levack.)

R-2 Rapport daté du 6 octobre 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur  
général des Travaux publics au sujet de nouveaux feux de circulation : 1) sur le  
Kingsway (R. M. 55) à la hauteur de l'avenue Moonlight, 2) sur la route  
Falconbridge (R. M. 86) à la hauteur de l'avenue Auger et 3) dans la rue Regent à  
la hauteur du chemin Armstrong / de l'avenue Remington **24 - 29**  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

(Les Services du génie des transports de la Ville ont reçu des demandes de la part de  
conseillers municipaux d'examiner divers endroits en vue de nouveaux feux de circulation.)



## PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

### RAPPORTS DE GESTIONNAIRES (suite)

PAGE N°

- R-3 Rapport daté du 6 octobre 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet de la cessation proposée du programme de panneaux indiquant une zone pour enfants sourds  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)** 30 - 44

(En 1986, ce programme a été créé à la demande de la Société canadienne de l'ouïe.)

- R-4 Rapport daté du 6 octobre 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet de l'explication des dépassements des coûts de la réfection du parc de stationnement de la rue Shaughnessy (Theatre Centre) et de l'allocation du Fonds de réserve pour le stationnement  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)** 45 - 47

(Ce rapport décrit les raisons du dépassement des dépenses : problèmes de drainage, murs et semelles de fondation enfouis, matériaux de construction domiciliaire enfouis, matériau de remblayage granuleux façonné.)

- R-5 Rapport daté du 8 octobre 2004 de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet de donner au Complexe sportif Lily Creek le nouveau nom de Complexe sportif Honorable James Jerome  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)** 48 - 64

(La Sudbury Historical Preservation Association, a demandé que la Ville du Grand Sudbury donne au Complexe sportif Lily Creek le nouveau nom de Complexe sportif Honorable James Jerome.)

- R-6 Rapport daté du 23 septembre 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet d'une nomination au Comité des noms de rue  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)** 65 - 66

(Lors de sa réunion tenue le 16 septembre 2004, le Conseil a demandé que des membres du public siègent avec le conseiller Rivest au Comité des noms de rue.)

- R-7 Rapport daté du 8 octobre 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet de la réforme de la Loi sur les municipalités  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)** 67 - 112

(Ce rapport appuie le mémoire de l'AMO sur la réforme municipale et ajoute certains points d'intérêt pour la Ville.)

## **PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)**

### **MOTIONS**

#### **R-8 Présentée par le conseiller Reynolds :**

ATTENDU QUE le gouvernement provincial déplace cent vingt-deux (122) emplois nets à Sudbury depuis son Bureau des services communs de seize (16) municipalités d'un peu partout dans la province;

ET QUE ce sont d'excellents postes de fonctionnaires;

ET QUE, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004, on a annoncé cinquante-cinq (55) offres d'emploi **additionnelles** de la Fonction publique de l'Ontario pour Sudbury;

ET QUE ces postes auront un impact économique positif sur notre collectivité;

ET QUE c'est l'une des priorités de notre Ville d'attirer des emplois dans notre collectivité,

IL EST RÉSOLU QUE le présent Conseil municipal reconnaisse officiellement les avantages pour notre collectivité en communiquant sa reconnaissance au député de la circonscription de Sudbury, l'honorable Rick Bartolucci.

### **ADDENDA**

### **PÉTITIONS CIVIQUES**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **AVIS DE MOTION**

### **HUIS CLOS (questions inachevées)**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

***{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 H.}***

**LE 8 OCTOBRE 2004**

**THOM M. MOWRY,  
GREFFIER MUNICIPAL**

**CORRIE-JO CAPORALE,  
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**